

## Résolution (politique) – Objet : Désinvestissement à l'ACEP

ATTENDU QUE :

L'ACEP détient probablement un certain nombre d'investissements qui soutiennent financièrement [l'État d'Israël et l'occupation illégale des terres palestiniennes](#). Compte tenu du [génocide internationalement reconnu](#) qui continue d'être perpétré à Gaza par l'État d'Israël, ces investissements sont intenable et peuvent placer l'ACEP et ses membres dans une position de complicité avec de graves violations des droits de la personne.

L'adoption d'une politique de désinvestissement est une mesure efficace prise par de nombreux autres syndicats partout au pays, notamment le [Syndicat canadien de la fonction publique \(SCFP\) \(en anglais\)](#), le [Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario \(SEFPO\)](#) et l'[Alliance de la Fonction publique du Canada \(AFPC\) \(en anglais\)](#), et répond directement à l'appel au Boycott, Désinvestissement et Sanctions (BDS) lancé par les travailleuses et travailleurs et la société civile palestiniens. Le BDS est le piquet de grève international dont l'objectif est de réduire les moyens financiers par lesquels l'apartheid, l'occupation illégale et le génocide sont rendus possibles contre le peuple palestinien.

IL EST RÉSOLU :

que l'ACEP retire ses investissements des entreprises appartenant à Israël et des entreprises internationales qui soutiennent financièrement l'occupation illégale des terres palestiniennes, et qu'elle prenne, entre autres, les mesures et engagements suivants :

1. Affecter des ressources de l'ACEP à l'identification et au retrait de tous les investissements concernés, y compris ceux faisant partie du programme de rabais Service Plus de l'ACEP (p. ex. SodaStream) et du régime de retraite du personnel de l'ACEP.
2. Examiner et évaluer tous les investissements futurs en fonction du risque d'implication financière dans l'occupation illégale des terres palestiniennes.
3. Documenter le processus de désinvestissement et rendre compte des progrès aux membres afin d'en assurer la transparence et la connaissance collective.
4. Faire preuve de leadership en encourageant nos syndicats partenaires de la fonction publique fédérale (c.-à-d., l'IPFPC, l'AFPC et l'ACAF) à retirer immédiatement leurs investissements respectifs et applicables.

Soumis par Gabriel Bleyer, TC, (EC) et par Marilou Favreau Léger, EDSC, (EC).